

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant STEPHANIE DUGUAY	Numéro de permis 2012465	Date d'inspection Le 03 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Steph		Numéro de téléphone (506) 727-0965	
Adresse 267 rue Paquet Caraquet NB E1W 1A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- Les dossiers des incidents, le cahier est complété, mais pas de rapport sont recensé, nouveaux enfants qui viennent de débiter.
- Discussion avec l'exploitante qui m'informe qu'elle préfère ne pas donner de médicament. Au besoin, les parents sont contactés, mais les médicaments ne sont pas administrés.

Pendant ma visite, à mon arrivée les enfants terminent leur collation pour descendre en garderie et partir en jeu libre. Un groupe fait des casse-têtes avec l'exploitante et les plus jeunes jouent dans les zones. L'éducatrice reste calme et positive dans les interventions avec les enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 octobre 2024

Date

original signé par
Stéphanie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2024

Date